

Par **apporteur de clients**, l'on entend une personne qui, généralement dans le cadre d'une autre activité professionnelle, oriente des clients potentiels vers une SGPCI ou lui amène de tels clients, sans intervenir elle-même comme intermédiaire en services bancaires et en services d'investissement. Une SGPCI doit certaines [mesures organisationnelles](#) si elle collabore avec des apporteurs de clients.

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/faq/apporteur-de-clients>